



**COMMUNE DE
FAVERGES-SEYTHENEX**
(Haute-Savoie)

**COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 JANVIER 2020**

Le lundi 6 janvier 2020, à 20 heures, le Conseil Municipal de FAVERGES-SEYTHENEX, dûment convoqué le mercredi 11 décembre 2019, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marcel CATTANEO, Maire.

PRESENTS : Marcel CATTANEO, *Maire*,

Paul CARRIER, *maire délégué de Faverges*, Jacky GUENAN, *maire délégué de Seythenex*, Sylviane REY, Christian BAILLY, Nelly THELIER, Alfred GOLLIET-MERCIER, Marie-Pierre JAUSSAUD, Jean-Louis MERLE, Françoise KLEMENCIC, Michel GUILLOUX, Laurent RIQUIER, *adjoints au maire*, Sonia GIFFORD, Roland BLAMPEY, Jean-Philippe MARTINET, Jeannine PEGAZ, William ZOLLINGER, Jean-Michel LAFAY, Sylvain PUGET, André GRUFFAZ, Anne-Marie BERNARD, Khaled ADJERIME, Eric GERDIL, Patrick DUC, Emmanuelle PERRET, Jeannie TREMBLAY, Claude GAILLARD, *conseillers municipaux*.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Michèle BOSA	a donné pouvoir à	Marcel CATTANEO
Sébastien JUND	a donné pouvoir à	Marie-Pierre JAUSSAUD
Violaine ROUX	a donné pouvoir à	Jean-Michel LAFAY
Sarah DI-GLERIA	a donné pouvoir à	Khaled ADJERIME

ABSENTS : Isabelle THOUNY-SONNET, Louise BAKER, Valérie AMADIO, Yves CHAPPAZ

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents au jour de la séance : 27

Conseillers représentés : 4

Conseillers absents ou absents excusés : 4

Secrétaire de Séance : Sonia GIFFORD

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Marcel CATTANEO, Maire.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

VU pour affichage le 13 janvier 2020
Le Maire



1 – Approbation des procès-verbaux des derniers Conseils Municipaux

A la majorité des suffrages exprimés par 29 voix et 2 abstentions (Anne-Marie Bernard et Khaled Adjerime), le conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 7 octobre 2019.

A la majorité des suffrages exprimés par 27 voix et 4 abstentions (Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration), le conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion celui du conseil municipal du 12 novembre 2019.

2 – Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Sonia GIFFORD, en qualité de secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3 - Mise à jour de la composition des commissions municipales suite à la démission d'un conseiller municipal [Délibération n° Del.2020-I-01]

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte de la démission de Monsieur Jean-François FREALLE, conseiller municipal et de son remplaçant au sein de la commission "Finances" à savoir Monsieur Patrick DUC, la composition des autres commissions reste inchangée.

4 - Communication du rapport annuel 2018 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées [Délibération n° Del.2020-I-02]

A l'unanimité, le conseil municipal prend acte.

5 - Périmètre de projet – Entrée Route d'Albertville [Délibération n° Del.2020-I-03]

A la majorité des suffrages exprimés par 25 voix pour et 6 voix contre (Jeannie Tremblay, Claude Gaillard, Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration), le conseil municipal approuve le périmètre de projet et précise que, outre les mesures de publicité prévues au Code général des collectivités territoriales, la présente délibération fera l'objet de l'ensemble des mesures de publicité et d'affichage définies à l'article R 424-24.

6 - Affiliation au dispositif Pass'Réunion Auvergne Rhône-Alpes [Délibération n° Del.2020-I-04]

A l'unanimité, le conseil municipal autorise l'affiliation de la commune au nouveau dispositif "Pass'Réunion".

7 - Approbation des projets de Budgets Primitifs 2020 [Délibération n° Del.2020-I-05]

A la majorité des suffrages exprimés par 23 voix pour et 7 contre (Jeannie Tremblay, Claude Gaillard, Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration et Emmanuelle Perret) et 1 abstention (Roland Blampey), le conseil municipal approuve le budget principal communal 2020.

A la majorité des suffrages exprimés par 27 voix pour et 4 contre (Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration), le conseil municipal approuve le budget des remontées mécaniques de la station de la Sambuy et le budget du service des Eaux (affermage),

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget du service des Eaux (régie), le budget de la Section du couchant, le budget de la Section du Levant, et de la section de Frontenex,

A la majorité des suffrages exprimés par 30 voix pour et 1 abstention (Eric Gerdil), le conseil municipal approuve le budget de la forêt communale.

8 - Fixation des tarifs communaux pour l'année 2020 [Délibération n° Del.2020-I-06]

A la majorité des suffrages exprimés par 29 voix pour et 2 contre (Jeannie Tremblay, Claude Gaillard), le conseil municipal approuve les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2020.

9 - Créations de postes et modification du tableau des effectifs [Délibération n° Del.2020-I-07]

A la majorité des suffrages exprimés par 27 voix pour et 4 abstentions (Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration), le conseil municipal approuve la création : d'un poste permanent d'assistant socio-éducatif (catégorie A) au CCAS sur une quotité de temps de travail de 24,5/35 heures par semaine ; d'un poste permanent d'adjoint technique à temps complet au service voirie ; la transformation d'un poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet en poste permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet ; d'un poste permanent d'agent commercial régisseur à temps complet dans les effectifs de La Sambuy.

10 - Tarifs régie touristique la Sambuy – Val de Tamié / hiver 2019-2020 [Délibération n° Del.2020-I-08]

A l'unanimité, le conseil municipal

✚ approuve les tarifs applicables à compter du 1^{er} décembre 2019 pour les activités et les produits proposés à la station de la Sambuy et au Val de Tamié, à savoir

Titres	Public	Val de Tamié 2018-2019	Val de Tamié 2019-2020	Modalités
Pack Biathlon laser 2h00 1 Carabine + 1 cible + 1 télécommande	Tout public	-	20,00 €	Une caution de 1400 € + une pièce d'identité laissées en caisse au départ de la location et restituées au retour du matériel après vérification de celui-ci.
Activité initiation Biathlon laser	Tout public	-	10,00 €	

11 - Avenant à la délégation de service public eau potable – ajustement de la RODP [Délibération n° Del.2020-I-09]

A la majorité des suffrages exprimés par 26 voix pour, 5 abstentions (Jeannie Tremblay, Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration), le conseil municipal approuve l'avenant à la délégation de service public eau potable – ajustement de la redevance d'occupation du domaine public.

12 - Acquisition d'une portion de parcelle de terrain cadastrée section C n° 892 appartenant aux Consorts AREIAS HOUY & CARVALHO-GARCIA et située Route de Viuz [Délibération n° Del.2020-I-10]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'acquisition à titre gratuit d'une portion de parcelle de terrain cadastrée section C n° 892 d'une superficie de 9 m² et située Route de Viuz appartenant aux Consorts AREIAS HOUY & CARVALHO-GARCIA.

13 - Démolition des bâtiments et murs d'enceinte situés au n° 328 Rue Victor Hugo - Autorisation de dépôt du permis de démolir [Délibération n° Del.2020-I-11]

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à déposer le permis de démolir relatif à la démolition du bâtiment et ouvrages situés au n° 328 Rue Victor Hugo.

14 - Tiers Lieu Culturel : Aménagement d'une nouvelle salle de réunion dans le bâtiment des bureaux - Autorisation de dépôt d'un permis de construire et d'une demande d'autorisation de création d'un établissement recevant du public [Délibération n° Del.2020-I-12]

A la majorité des suffrages exprimés par 30 voix pour, 1 contre (Khaled Adjerrime), le conseil municipal autorise le Maire à déposer un permis de construire ainsi qu'une demande de modification d'un établissement recevant du public, relatifs à la création d'une salle de réunion dans le futur Tiers Lieu Culturel.

15 - Construction d'une aire de stockage pour sel de déverglaçage sur le site de l'atelier municipal de Seythenex – Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable de travaux [Délibération n° Del.2020-I-13]

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux relative au projet de construction d'une aire de stockage pour sel de déverglaçage sur le site de l'atelier municipal de Seythenex.

16 - Approbation de la convention à intervenir entre l'Association Foncière Pastorale des Bauges, d'une part et les Communes de Faverges-Seythenex et de Giez, d'autre part, fixant les modalités de collaboration entre les parties [Délibération n° Del.2020-I-14]

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention à intervenir entre l'Association Foncière Pastorale des Bauges, et les Communes de Faverges-Seythenex et de Giez, fixant les modalités de collaboration entre les parties.

17 - Approbation du plan de financement des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunication – Place Gambetta [Délibération n° Del.2020-I-15]

A la majorité des suffrages exprimés par 30 voix pour et 1 abstention (Eric Gerdil), le conseil municipal approuve les travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et du réseau téléphonique et la mise en souterrain des lignes de la Place Gambetta pour un montant global estimé à 302 913,00 Euros TTC, la participation financière de la commune s'élève à 177 377,00 Euros TTC et les frais généraux à 9 087,00 Euros TTC, s'engage à rembourser au SYANE 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers soit 7 270,00 € qui feront l'objet d'un règlement sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération, s'engage à verser au SYANE, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 141 902,00 Euros.

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

18 - Acquisition d'un tènement départemental jouxtant la Route Départementale 1508 et situé le long de l'ancienne décharge d'ordures ménagères et assimilés [Délibération n° Del.2020-I-16]

A l'unanimité, le conseil municipal autorise l'acquisition d'un tènement d'une superficie de 685 m² en bordure de la Route Départementale 1508 pour un montant s'élevant à la somme de 274 Euros appartenant au Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

19 – Valorisation des terrains de l'ancienne décharge de la commune par la mise en place d'un projet de construction et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque et désignation d'un membre au comité de direction [Délibération n° Del.2020-I-17]

A la majorité des suffrages exprimés par 29 voix pour et 2 contre (Jeannie Tremblay, Claude Gaillard), le conseil municipal constate la désaffectation de la décharge municipale depuis 2004 et procède en conséquence à son déclassement du domaine public communal, approuve l'état descriptif de division en volumes joint à la présente délibération de l'ensemble immobilier constitué par la décharge qui sera divisée en deux (2) volumes : le tréfonds et le sol dénommé volume 1 ; le surplomb dénommé volume 2 , approuve le projet de bail emphytéotique du volume 2 ci-avant évoqué envisagé avec la société CS FAVERGES La Fourche, bail emphytéotique d'une durée de 20 ans à compter de la mise en service de la centrale, renouvelable deux fois, par période de 10 ans, sur demande expresse du preneur pour un montant annuel de 4 000 €, ce bail étant conclu sous conditions suspensive stipulée au profit du preneur d'obtention d'un financement bancaire du projet à hauteur de 1 810 000 €, approuve la prise de participation de la commune dans la société par action simplifiée dénommée CS Faverges la Fourche, société au capital de 10 000 Euros, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 851 035 741, prise de participation réalisée dans le cadre du dispositif prévu par les dispositions de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 précitée, codifiée à l'article L. 2253-1 du code général des collectivités territoriales, dont les statuts sont annexés à la présente, approuve en conséquence l'acquisition, auprès de la société CORFOU solaire qui en est propriétaire, de 450 actions, représentant 45 % du capital de la société, au prix forfaitaire de 4 500 €, approuve et autorise le maire à signer le protocole de cession de parts sociales, protocole de cession qui comprend une garantie par le cessionnaire du passif (inexistant) et des actifs de la société, désigne un membre du conseil du comité de direction à savoir, Monsieur Laurent RIQUER, et approuve et autorise le Maire à signer le pacte d'associé joint à la présente délibération.

20 – Vente d'un logement communal, de combles et d'une cave sis au 139 Avenue de Horgen – Faverges-Seythenex [Délibération n° Del.2020-I-18]

A la majorité des suffrages exprimés par 25 voix pour, 2 contre (Jeannie Tremblay, Claude Gaillard) et 4 absents (Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration), le conseil municipal approuve la vente du logement au profit de Monsieur Charly BONORON, situé au 139 Avenue de Horgen – Faverges – 74210 FAVERGES-SEYTHENEX et comprenant :

- Lot 4 : Appartement n° 6 de 55.37m² au rez-de-chaussée,
- Lot 15 : Combles n° 6 au deuxième étage,
- Lot 23 : Cave n° 6 au sous-sol.

Pour un montant s'élevant à la somme de 108 000 € (cent huit mille euros) plus 7 000 € (sept mille euros) d'honoraires d'agence.

21 - Vente d'un logement communal, de combles et d'une cave sis au 139 Avenue de Horgen – Faverges-Seythenex [Délibération n° Del.2020-I-19]

A la majorité des suffrages exprimés par 25 voix pour, 2 contre (Jeannie Tremblay, Claude Gaillard) et 4 absents (Anne-Marie Bernard, Khaled Adjerime, Eric Gerdil, Sarah Di Gléria par sa procuration), le conseil municipal la vente du logement au profit de Monsieur Sylvain PUGI et Madame Guislaine PU, situé au 139 Avenue de Horgen – Faverges – 74210 FAVERGES-SEYTHENEX et comprenant :

- Lot 8 : Appartement n° 7 d'une surface de 68m² au 1^{er} étage,
- Lot 16 : Combles n° 7 au troisième étage,
- Lot 24 : Cave n° 7 au sous-sol.

Pour un montant s'élevant à la somme de 136 000 € (cent trente-six mille euros) plus 9 000 € (neuf mille euros) d'honoraires d'agence.

22 - Information du Conseil Municipal

Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal.
Le conseil municipal prend acte.

Séance est levée à 22 heures 54.